



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réfère au paragraphe 68 de mon rapport du 29 septembre 2020 sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2020/951), dans lequel j'ai abordé la question de l'élaboration d'une stratégie de consolidation de la paix et de prévention et de règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, sous la direction de mon envoyé spécial pour la région, Xia Huang.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, que je vous transmets ci-joint, vise à mettre à profit la dynamique de dialogue qui existe actuellement et le renforcement de la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs, et constitue un cadre général permettant à l'Organisation des Nations Unies de continuer de promouvoir l'application intégrale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Dix priorités sont énoncées dans la Stratégie ; elles s'articulent autour des trois piliers que sont : a) la paix, la sécurité et la justice ; b) le développement durable et la prospérité partagée ; c) la résilience face aux problèmes anciens et nouveaux. Ces priorités orienteront l'action des Nations Unies dans la région, en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'étude conjointe des Nations Unies et de la Banque mondiale sur la prévention intitulée « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents), tout en contribuant à différentes interventions prioritaires directes et ciblées qui seront menées au cours des trois prochaines années.

La Stratégie a été élaborée sur la base de consultations approfondies tenues avec divers interlocuteurs, notamment des représentants des pays signataires et des garants de l'Accord-cadre, des organisations régionales, des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations de la société civile, des organisations de femmes, d'anciens hauts fonctionnaires de l'ONU et de l'Union africaine, et des experts de différents horizons.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de la Stratégie à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



**Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix
et la prévention et le règlement des conflits dans la région
des Grands Lacs**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	5
Introduction	8
I. Considérations générales et contexte	10
A. Définir la région des Grands Lacs	10
B. Causes profondes et facteurs de l’instabilité	11
C. Répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus	13
D. Une dynamique plus favorable à la coopération	14
E. L’architecture de paix et de sécurité dans la région	16
F. Présence des Nations Unies dans la région	17
G. Le défi de la multiplicité	18
II. Poursuivre sur la lancée : propositions de priorités et de mesures à adopter par les Nations Unies dans la région des Grands Lacs	18
A. Premier pilier : paix, sécurité et justice	21
1. Dialogue et processus politiques inclusifs	21
2. Coopération soutenue en ce qui concerne les problèmes de sécurité transfrontière	21
3. Bonne gouvernance, état de droit et droits humains	22
4. Les femmes/les jeunes et la paix et la sécurité	22
B. Deuxième pilier: développement durable et prospérité partagée	22
5. Développement socioéconomique équitable et inclusif	22
6. Coopération économique régionale, commerce et investissement	23
7. Gestion durable et transparente des ressources naturelles	23
C. Deuxième pilier: résilience face aux problèmes anciens et nouveaux	23
8. Prévention de l’extrémisme violent	23
9. Solutions durables aux déplacements forcés prolongés	24
10. Préparation et résilience face aux chocs internes et externes	24
III. Mise en œuvre de la Stratégie	24
A. Mécanismes de coordination et de mise en œuvre	25
B. Suivi et évaluation	26
C. Communication	26
D. Ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie	26
E. Hypothèses de départ	27
F. Définir le succès	27
G. Calendrier de mise en œuvre	28

IV.	Rôle du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	28
A.	Hierarchiser et séquencer les priorités	29
B.	Investir davantage dans une diplomatie de la navette de haut niveau	29
C.	Renforcer le rôle du Bureau en ce qui concerne la convocation de réunions la facilitation et la coordination	29
D.	Rapports	29
Annexes		
I.	Priorités des Nations Unies et mesures à prendre dans la région des Grands Lacs	30
II.	Aperçu des présences des Nations Unies, des missions politiques spéciales, des opérations de maintien de la paix et des bureaux des coordonnateurs régionaux dans la région des grands lacs	37
III.	Méthodologie	39
IV.	Participants aux consultations avec les parties prenantes	40

Résumé

Au cours des dernières années, la région des Grands Lacs a avancé sur la voie de la paix, de la sécurité et du développement. La passation de pouvoir globalement pacifique au Burundi et en République démocratique du Congo, ainsi que la signature et l'application d'accords de paix en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud, témoignent de cette dynamique positive. De nombreux pays de la région ont également fait progresser l'intégration régionale en signant des accords relatifs à des projets d'infrastructure communs tels que l'extension de la voie ferrée à écartement normal de la République-Unie de Tanzanie au Burundi et à la République démocratique du Congo. Parmi les autres tendances positives, on peut citer le dialogue et les initiatives diplomatiques visant à désamorcer les tensions entre les pays, comme le processus quadripartite entre le Rwanda et l'Ouganda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, et le règlement par la médiation du différend frontalier qui oppose cette dernière à la Zambie. L'émergence d'un consensus sur la nécessité d'une action globale commune contre les groupes armés locaux et étrangers, principalement actifs dans l'est de la République démocratique du Congo, laisse également entrevoir de nouvelles possibilités de faire avancer le programme en faveur de la paix, de la sécurité et du développement.

Malgré ces tendances positives, il subsiste des foyers d'instabilité et de violence, et les accrochages transfrontaliers, ainsi que les tensions et la méfiance qui persistent entre certains pays, continuent d'entraver l'instauration d'une paix durable dans la région. La dynamique qui s'est récemment enclenchée dans la région est fragile et ne peut être préservée sans l'appui continu et coordonné des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Les engagements des principales parties prenantes, notamment en matière de dialogue politique, de droits humains, de réconciliation, de priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et de neutralisation des groupes armés, doivent se traduire par des mesures concrètes ayant des résultats tangibles pour les populations de la région. En outre, les acquis obtenus jusque-là devront être préservés et consolidés, notamment dans un contexte marqué par de grandes incertitudes, comme celles liées à l'évolution et aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Compte tenu des antécédents de violence électorale dans certains pays de la région et à la lumière des efforts actuellement déployés pour consolider la démocratie dans la région, les élections à venir en Ouganda, en République centrafricaine et en République-Unie de Tanzanie, pourraient, si elles sont organisées de manière crédible, transparente et inclusive, être une autre occasion de renforcer la stabilité dans ces pays et, par ricochet, dans le reste de la région.

Dans ce contexte, la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs vise à aider la région à saisir les occasions de changement. Ancrée dans la vision d'une région des Grands Lacs pacifique, inclusive, prospère et résiliente, elle a pour but de mettre à profit les avantages comparatifs du système des Nations Unies dans différents piliers – de la paix et la sécurité au développement, en passant par les droits humains – pour concrétiser les aspirations des pays et des peuples de la région. Fondée sur le renforcement des partenariats avec les États, les organisations régionales, la société civile (notamment les femmes et les jeunes) et le secteur privé, elle comporte des propositions quant aux moyens de susciter la confiance entre les pays et les communautés, de poursuivre les efforts en faveur du développement socioéconomique et de la prospérité partagée et de promouvoir des sociétés et des institutions inclusives, équitables, justes et résilientes. Ainsi, elle vise à contribuer à

la lutte contre les causes profondes et les facteurs de l'instabilité aux niveaux national et régional et permet de ce fait de libérer le potentiel de la région.

La Stratégie fait suite aux réformes de grande envergure récemment entreprises par le Secrétaire général. Il s'agit notamment de la restructuration du pilier Paix et sécurité et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La première donne la priorité à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix et prévoit une meilleure concordance entre ce pilier et les piliers Développement et Droits humains de l'Organisation en vue de renforcer la cohérence et la coordination. La deuxième consiste à repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il puisse réaliser de manière plus intégrée et plus efficace le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable. Les changements apportés dans le cadre des réformes sous-tendent à la fois la Stratégie et la dynamique observée récemment dans la région des Grands Lacs.

La Stratégie énonce une approche concertée et prospective visant à intégrer davantage les présences et les compétences politiques, opérationnelles et programmatiques des Nations Unies et à mieux promouvoir ainsi le lien entre la paix, la sécurité et le développement. À cette fin, elle est axée sur des solutions politiques fondées sur une meilleure compréhension de l'interaction de facteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux dans la région des Grands Lacs. Elle permet également de promouvoir un changement de discours pour aller au-delà des problèmes liés aux conflits, qui ont traditionnellement accaparé l'attention, et d'adopter ainsi une vision prospective consistant à recenser les possibilités en matière de paix, de sécurité et de développement centré sur les personnes.

La Stratégie repose sur 10 priorités articulées autour des trois piliers énumérés ci-dessous. Ces priorités visent à fournir un cadre décennal global dans lequel s'inscrira l'action des Nations Unies dans la région, mais elles guideront également les interventions prioritaires directes et ciblées du système au cours des trois prochaines années.

Premier pilier : paix, sécurité et justice

1. Dialogue et processus politiques inclusifs
2. Coopération soutenue en ce qui concerne les problèmes de sécurité transfrontière
3. Bonne gouvernance, état de droit et droits humains
4. Les femmes/les jeunes et la paix et la sécurité

Deuxième pilier : développement durable et prospérité partagée

5. Développement socioéconomique équitable et inclusif
6. Coopération économique régionale, commerce et investissement
7. Gestion durable et transparente des ressources naturelles

Troisième pilier : résilience face aux problèmes anciens et nouveaux

8. Prévention de l'extrémisme violent
9. Solutions durables aux déplacements forcés prolongés
10. Préparation aux chocs internes et externes et résilience face à ces phénomènes

Les priorités ont été définies grâce à une analyse des causes profondes et des facteurs de l'instabilité dans la région, des possibilités d'action sur la base de l'évolution récente de la situation dans la région et de l'avantage comparatif des Nations Unies, ainsi que dans le cadre de consultations approfondies tenues avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales et les entités des Nations Unies. Elles visent à répondre aux aspirations de la région et à atteindre les objectifs arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans le Programme 2030, tout en tenant dûment compte des mandats et des ressources de l'Organisation.

La mise en œuvre de ces priorités sera fondée sur les cinq principes suivants : a) l'alerte et les interventions rapides ; b) la subsidiarité et l'appropriation régionale des initiatives ; c) l'inclusion centrée sur les personnes et les droits humains ; d) les partenariats ; e) la complémentarité et la cohérence des interventions des Nations Unies. Ces principes visent à rendre ces interventions plus souples et plus unifiées et à faire en sorte qu'elles reposent sur des analyses politiques et des estimations des risques communes et aident les gouvernements, les organisations régionales et les autres parties prenantes concernées tout en contribuant à accroître l'influence des Nations Unies sur la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région.

Une fois la Stratégie approuvée par le Secrétaire général, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs élaborera un plan d'action dans le cadre d'une démarche inclusive et participative nourrie de consultations internes et externes. Ce plan d'action sera guidé, avant tout, par les priorités des pays et organisations de la région des Grands Lacs et les partenariats que le système des Nations Unies a noués avec eux. Pour l'exécuter, le système s'appuiera sur sa présence forte et multiforme dans la région et sur sa capacité de relier des interventions de haut niveau et des démarches partant du bas. Il sera demandé aux entités des Nations Unies qui sont au cœur du plan d'action de repenser leurs façons de collaborer pour innover et investir ensemble dans des mécanismes de coordination et de décision allégés, souples et efficaces qui placent le résultat au-dessus du procédé.

Le succès de l'application de la Stratégie dépendra de la cohésion et de la coordination de l'action des entités des Nations Unies présentes dans la région et de leur capacité de mobiliser les principales parties prenantes et les ressources techniques et financières nécessaires. La société civile (notamment les femmes, les jeunes et les segments marginalisés de la population) et le secteur privé auront un rôle important à jouer à cet égard. Plus important encore, la Stratégie ne pourra être bien appliquée que si les pays se l'approprient et s'il existe une volonté politique de traduire les engagements pris dans les accords internationaux et régionaux, notamment l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en réalisations porteuses de changements qui bénéficieront aux populations de la région des Grands Lacs.

Introduction

1. La région des Grands Lacs a fait de grands progrès vers la paix, la sécurité et le développement. La signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs en 2006 et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (Accord-cadre) en 2013 ont été des étapes clés vers le renforcement du dialogue politique, l'élimination de la menace que représentent les groupes armés et le développement de la coopération régionale. Plus récemment, la passation pacifique de pouvoir au Burundi et en République démocratique du Congo, la mise en place d'un gouvernement de transition au Soudan et la signature d'accords de paix en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que l'intensification de l'action diplomatique visant à rapprocher certains pays et l'avancée de la coopération en matière de sécurité, d'économie et de justice, ont contribué à créer une dynamique positive.

2. S'ils sont poursuivis, les efforts que déploient les États, les groupes de la société civile, les organisations régionales et internationales et les partenaires internationaux peuvent aider la région à progresser vers une paix durable. En coopérant étroitement avec les États et les organisations régionales et sous-régionales et grâce à sa forte présence dans la région par l'intermédiaire de missions politiques spéciales, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et d'autres opérations de maintien de la paix, ainsi que de l'Office des Nations Unies à Nairobi et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le système des Nations Unies joue le rôle qui est le sien en aidant la région à œuvrer au renforcement de la stabilité et au développement. Ses interventions politiques et programmatiques sont guidées par plusieurs résolutions et documents d'orientation du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment les feuilles de route élaborées en 2013 et en 2014 par les précédents Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi que le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, qui sert d'orientation stratégique aux entités des Nations Unies dans la conduite de leurs initiatives de développement à l'appui de l'application de l'Accord-cadre.

3. Malgré ces efforts collectifs et les tendances positives observées récemment, plusieurs problèmes continuent de faire peser une menace sur la stabilité et le développement économique à long terme de la région des Grands Lacs. Les activités que mènent les groupes armés étrangers, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, et les informations selon lesquelles ces groupes bénéficieraient d'un soutien continuent d'alimenter les tensions entre les pays de la région. En outre, les groupes armés locaux qui opèrent en République démocratique du Congo contribuent à perpétuer l'insécurité dans ce pays. L'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles sont des sources de financement pour les groupes armés et entravent la capacité de la région de maximiser les retombées de ses ressources naturelles en termes de recettes et de prospérité partagée. En outre, les actes de violence, y compris les déplacements forcés, ont de lourdes conséquences humanitaires. De graves violations des droits humains et atteintes à ces droits continuent d'être signalées.

4. Afin de consolider les avancées faites par la région des Grands Lacs au cours des dernières années et de rendre l'action politique de l'Organisation et ses initiatives liées aux programmes plus complémentaires, le Secrétaire général a demandé à son envoyé spécial pour la région d'élaborer une stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits. L'objet du projet de stratégie n'est pas de remplacer les dispositifs et mécanismes relatifs aux programmes tels que le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, qui existent

aux niveaux régional et national, mais plutôt de servir de cadre politique général pour les interventions des Nations Unies dans la région tout en contribuant à créer des synergies afin d'accroître l'impact sur le terrain.

5. La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs fait fond sur la dynamique positive actuelle et s'inspire de la vision d'une région des Grands Lacs pacifique, inclusive, prospère et résiliente, où les pays et les populations travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs, notamment la neutralisation des groupes armés, l'établissement de relations pacifiques entre les pays de la région, le développement durable et l'intégration économique régionale. Encadrée par le programme de réforme du pilier Paix et sécurité et du système des Nations Unies pour le développement lancé par le Secrétaire général, qui vise notamment à donner la priorité à la prévention, à garantir la primauté de la dimension politique et à faire en sorte que le système des Nations Unies soit plus intégré et plus axé sur l'exécution des activités sur le terrain, la Stratégie favorise une approche intégrée et tournée vers l'avenir, l'objectif étant de mieux aider les pays et les peuples de la région à œuvrer pour une paix, une sécurité et un développement durables. Cette approche associe le règlement et la prévention des conflits, volets prioritaires de l'action de l'ONU, et des initiatives axées sur la promotion du développement et de la prospérité partagée, tout en favorisant l'harmonie, l'établissement de bonnes relations et la coopération entre les États et entre les peuples de la région. Pour la mettre en œuvre, il faudra une Organisation qui soit plus souple, plus unifiée et plus réactive et qui mobilise des interventions rapides et coordonnées visant à renforcer la stabilité, la coopération régionale et des partenariats solides avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, notamment les organisations de femmes et de jeunes et le secteur privé.

6. Pour concrétiser cette vision, 10 priorités thématiques ont été définies ; elles s'articulent autour de trois piliers : la paix, la sécurité et la justice ; le développement durable et la prospérité partagée ; la résilience face aux problèmes anciens et nouveaux. Ces priorités orienteront les interventions que mèneront les Nations Unies au cours des 10 prochaines années par l'intermédiaire de leurs différentes missions politiques spéciales, opérations de maintien de la paix, équipes de pays et entités régionales. Dans un premier temps et pour une période initiale de trois ans allant jusqu'en 2023/2024, l'accent sera mis sur la conduite d'interventions politiques et d'interventions prioritaires et bien échelonnées qui porteront sur les programmes et dont les détails seront établis lors de l'élaboration d'un plan d'action après l'approbation de la Stratégie. Ce calendrier de 10 ans est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais l'année 2023, qui marque le dixième anniversaire de l'Accord-cadre, sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application de celui-ci.

7. Pour chacune des priorités thématiques, il a également été proposé un ensemble de mesures visant à guider l'action de l'ONU sur les questions relatives à la diplomatie préventive ; à la coopération en matière de politique et de sécurité et à l'état de droit ; aux droits humains ; aux femmes et à la paix et à la sécurité ; à l'intégration économique régionale ; à la gestion des ressources naturelles ; à la résilience. Ces mesures ont été proposées sur la base de divers principes directeurs et critères, dont : le mandat et la capacité de l'exécuter ; l'avantage comparatif et la subsidiarité ; l'efficacité des partenariats avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, notamment les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile, les victimes de déplacements forcés et les communautés touchées. Les priorités et les mesures proposées sont énoncées à l'annexe I. On trouvera à l'annexe II une carte des présences des Nations Unies dans la région ; à l'annexe III,

la méthode d'élaboration de la Stratégie et à l'annexe IV, une liste des participants aux consultations menées auprès des parties prenantes pour établir la Stratégie.

8. Une mise en garde s'impose : dans une région extrêmement complexe et instable, où les alliances évoluent constamment, où les tensions sont récurrentes et où de nombreuses organisations sous-régionales ont des mandats qui se chevauchent, l'ONU devra continuer de modérer ses ambitions pour la région. Elle n'atteindra pas ses objectifs de promotion de la paix, de la stabilité et du développement sans les conditions suivantes : une volonté politique soutenue et un engagement des États et des dirigeants de la région à prendre des initiatives audacieuses et coordonnées pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de l'instabilité dans la région ; l'existence d'un consensus entre les partenaires internationaux, y compris entre les membres du Conseil de sécurité, sur les moyens de régler les principaux problèmes qui continuent d'entraver la paix et la sécurité ; une répartition claire des tâches et une coordination étroite entre les entités des Nations Unies ; la fourniture de ressources suffisantes et l'apport d'ajustements adéquats, essentiels à l'exécution du mandat.

9. Le présent document est divisé en quatre parties. Le chapitre I plante le décor en donnant un aperçu des principales causes profondes et des facteurs clefs de l'instabilité dans la région des Grands Lacs, des conséquences de la pandémie de COVID-19 relevées à ce jour et des dynamiques et tendances observées récemment, ainsi qu'en décrivant brièvement l'architecture régionale de paix et de sécurité et les présences des Nations Unies dans la région. Le chapitre II porte sur les priorités des interventions de l'ONU et les objectifs stratégiques qui orienteront son action en matière de consolidation de la paix et de prévention et de règlement des conflits au cours des 10 prochaines années. Le chapitre III décrit la manière dont le système des Nations Unies entend appliquer la Stratégie en vue d'accroître son impact collectif dans la région. Enfin, au chapitre IV, il est fait référence au rôle que jouera le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs dans l'application de la Stratégie.

I. Considérations générales et contexte

A. Définir la région des Grands Lacs

10. Il n'existe pas de consensus sur une définition de la région des Grands Lacs mais celle-ci est communément comprise de plusieurs façons. D'un point de vue géographique, la région englobe sept pays riverains reliés à ses 10 grands lacs : le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. D'un point de vue géopolitique, son étendue est souvent limitée au Burundi, à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo et au Rwanda, dont l'histoire, la culture, les peuples et les économies sont étroitement liées et continuent de façonner les tendances en matière de paix, de sécurité et de développement dans la région. D'un point de vue institutionnel, la région est définie comme faisant référence aux pays voisins de la République démocratique du Congo qui, avec cette dernière, sont devenus membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en signant le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de 2006 et les protocoles s'y rapportant. Dans le contexte de l'Accord-cadre, signé en 2013, la région comprend les 12 pays signataires du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, à savoir l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie, plus l'Afrique du Sud.

11. S'inspirant de la lettre et de l'esprit de l'Accord-cadre, la Stratégie sera principalement axée sur les causes profondes et les facteurs de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et le long des zones frontalières du pays. Au-delà de ce cadre géographique, elle portera également sur d'autres problèmes susceptibles de perpétuer l'instabilité dans la région ou d'en être un facteur.

B. Causes profondes et facteurs de l'instabilité

12. Depuis leur indépendance, plusieurs pays de la région des Grands Lacs ont connu des périodes de conflit de nature et d'ampleur différentes, notamment les guerres civiles du début des années 1960 en République démocratique du Congo, les violences ethniques au Rwanda et au Burundi, dans les années 1960 et 1970, la guerre entre l'Ouganda et la Tanzanie, à la fin des années 1970, la guerre civile angolaise, de 1975 à 2002, le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, et les guerres du Congo, de 1996 à 1998 et de 1998 à 2003, impliquant la République démocratique du Congo et huit autres pays africains. Nombre de ces conflits ont pour causes profondes des luttes de pouvoir, l'exclusion socioéconomique, l'instrumentalisation des identités ethniques et des dynamiques géopolitiques, notamment. Dans la région, les conflits et les crises se caractérisent également par leur intrication, ce qui ajoute à leur complexité et à leur prolongement.

13. La situation dans la région des Grands Lacs s'est considérablement améliorée depuis les années 1990 et le début des années 2000. L'ampleur et l'intensité des conflits ont notablement diminué grâce aux efforts conjugués des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. L'instabilité persiste toutefois en raison de plusieurs facteurs et de causes profondes qui n'ont pas été traitées, dont ceux mentionnés ci-dessous.

Causes profondes de l'instabilité

14. Les principales causes profondes de l'instabilité sont souvent liées à des ressentiments dus à des problèmes hérités de la période qui a suivi l'indépendance et l'ère coloniale, notamment les frontières, qui ont souvent séparé des groupes ethniques. L'instrumentalisation, par certains acteurs, des identités ethniques à des fins politiques en est un corollaire.

15. L'exclusion de l'accès aux terres, au pouvoir et aux ressources est source de ressentiment et constitue une autre cause profonde. Conjuguées à la faiblesse des systèmes de gouvernance, ces causes perpétuent la violence et les inégalités structurelles, notamment la marginalisation et la discrimination des groupes vulnérables et des minorités, et donnent lieu à des tensions aux frontières.

16. Une gouvernance défaillante, et une autorité de l'État limitée, voire absente, dans certaines zones, en particulier frontalières, sont d'autres causes profondes de l'instabilité dans la région. Certaines élections sont contestées car les mécanismes et systèmes électoraux ne sont pas assez inclusifs et transparents pour que toutes les composantes de la société puissent placer leur confiance dans le processus électoral et les résultats officiels, ce qui entraîne des tensions politiques au niveau national susceptibles d'alimenter l'instabilité régionale. Malgré les efforts déployés par les différentes parties prenantes pour juguler la corruption et ses effets négatifs, ce phénomène demeure un obstacle à l'avènement d'économies stables et de systèmes de gouvernance transparents dans la région. Les difficultés que rencontre l'État pour étendre son autorité dans l'est de la République démocratique du Congo et ailleurs ont également créé un terrain propice par exemple à la prolifération des groupes armés, à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles et à des

cycles persistants de violences intercommunautaires, y compris de part et d'autre des frontières.

17. L'instabilité est également due à un accès à la justice limité ou impossible dans certaines régions, ce qui a des incidences sur la protection des droits humains, entrave les efforts visant à renforcer l'état de droit, alimente la corruption et contribue à l'impunité des auteurs de crimes graves, y compris des crimes contre l'humanité. De fait, de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits continuent d'être signalées, y compris dans le cadre de situations transfrontalières, bien que des progrès aient été faits en matière de coopération entre les pays de la région dans la lutte contre l'impunité.

Facteurs d'instabilité

18. Bien que le nombre de conflits interétatiques dans la région des Grands Lacs ait diminué ces dernières années, les tensions et la méfiance persistent entre certains pays, alimentées entre autres par les séquelles des conflits passés. Des tensions entre États demeurent également en raison de questions non réglées de délimitation des frontières. Le manque de confiance entre les pays de la région reste donc un important facteur d'instabilité dans la région.

19. La poursuite des activités des groupes armés (également appelés « forces hostiles ») dans l'est de la République démocratique du Congo constitue l'un des principaux facteurs de l'instabilité régionale. Les groupes armés, en particulier ceux d'origine étrangère, sont à la fois la raison et l'expression de la méfiance et de l'ingérence qui persistent dans la région. Il a été établi que des groupes armés agissaient pour le compte de certains pays, alimentant ainsi des craintes au niveau régional quant à la possibilité que des pays s'appuient sur une aide extérieure ou lancent des attaques contre les pays d'origine de ces combattants en utilisant la République démocratique du Congo ou un autre pays de la région comme base arrière. Ces groupes continuent de causer des souffrances humaines, notamment en commettant de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits, et de provoquer des déplacements forcés. L'insécurité persistante causée par ces groupes et réseaux criminels entrave également les perspectives de développement socioéconomique, perturbe la coopération et l'intégration économiques de la région et accroît la vulnérabilité des populations face aux catastrophes et aux risques naturels, car l'État est peu présent et ne dispose pas des moyens pour intervenir comme il se doit en temps utile.

20. L'exploitation et le commerce illicites de minerais et d'autres ressources naturelles sont un autre facteur important d'instabilité en République démocratique du Congo et, plus largement, dans la région. Les revenus générés par ces activités permettent aux groupes armés de financer leurs opérations, de recruter des combattants, y compris des jeunes, et de se procurer des armes. En outre, les différends portant sur l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle alimentent les hostilités entre groupes armés, réseaux criminels, populations locales et membres des forces de défense et de sécurité de certains pays. Par ailleurs, il est fréquent que des protagonistes nationaux ou étrangers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République démocratique du Congo, facilitent l'exploitation et le commerce illicites pour en tirer profit, comme l'ont fait savoir plusieurs groupes d'experts de l'ONU, dont le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. En outre, les activités illicites liées aux ressources exacerbent d'autres causes et facteurs d'instabilité, notamment les tensions socioéconomiques, les litiges fonciers, la contrebande à grande échelle, la faiblesse des institutions et l'impunité.

21. À cause des conflits, des situations de violence et des violations des droits humains, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées demeure élevé dans la

région. L'Ouganda est le premier pays d'accueil des réfugiés en Afrique et l'un des plus importants au monde, avec 1,4 million de réfugiés, dont 882 000 originaires du Soudan du Sud et 418 000 de la République démocratique du Congo. En août 2020, plus de 927 000 Congolais étaient réfugiés dans des pays africains, tandis qu'en République démocratique du Congo même se trouvaient plus de 525 000 réfugiés originaires du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud¹, auxquels s'ajoutaient environ 5,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays². Les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent souvent en situation de vulnérabilité à cause de moyens de subsistance insuffisants, d'un accès limité aux services de base tels que la santé et l'éducation, et de la diminution de l'aide humanitaire quand les situations de déplacement forcé se prolongent, ce qui est le cas le plus souvent. Leur vie et leur liberté sont souvent gravement mises en péril par les incursions de groupes armés. Il est nécessaire de ne pas relâcher les efforts si l'on veut améliorer la protection physique de ces populations. En accordant généreusement l'asile à des centaines de milliers de réfugiés, les pays de la région pourraient tous ensemble poser les bases d'une initiative régionale en faveur de solutions durables, en particulier l'intégration locale et le rapatriement volontaire dans le cadre de la présente stratégie.

22. Bien que le chiffre exact soit inconnu, la région des Grands Lacs compte un grand nombre de personnes qui sont apatrides ou risquent de le devenir, c'est-à-dire dans une situation qui les empêche de jouir pleinement de tout l'éventail de leurs droits humains. L'apatridie dans la région des Grands Lacs s'explique en partie par des lacunes législatives ou réglementaires en matière de nationalité qui font que certaines personnes ne sont pas reconnues comme étant des citoyens d'un quelconque État. L'accès à la création de documents d'identité juridique, en particulier l'enregistrement des naissances, est essentiel pour prévenir et réduire l'apatridie.

23. Outre qu'elles limitent les perspectives d'emploi, il est notoire que les privations causées par l'extrême pauvreté sont source de marginalisation et de mécontentement et les exacerbent. Ces inégalités socioéconomiques peuvent alors être le terreau d'une contestation contre l'autorité de l'État et favoriser les migrations transfrontières, avec des répercussions aux échelons national et régional. Le manque de perspectives offertes à une jeunesse en pleine explosion démographique dans la région fait que davantage de jeunes sont susceptibles de rejoindre des groupes armés ou de se livrer à des activités transfrontalières illégales. Selon la Banque mondiale, le Burundi, l'Ouganda et la République démocratique du Congo faisaient partie des 15 pays d'Afrique subsaharienne qui, en 2018, comptaient le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté³.

C. Répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus

24. La région des Grands Lacs n'a pas été épargnée par la pandémie de COVID-19, ni par ses incidences sur les vies humaines et la situation socioéconomique. Au 8 octobre 2020, les 13 pays signataires de l'Accord-cadre avaient recensé en tout 801 588 cas confirmés et 20 031 morts, d'après l'Organisation mondiale de la Santé. Dès le début de la pandémie, les pays de la région se sont employés à endiguer la diffusion du virus et à en atténuer les retombées socioéconomiques. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont engendré une réduction des activités économiques dans plusieurs pays, dont l'effet a été préjudiciable pour les populations

¹ Voir <https://data2.unhcr.org/fr/situations>.

² Les chiffres présentés ici sont ceux sur lesquels s'appuie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et n'ont pas encore été validés par le Gouvernement congolais.

³ Voir <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34496/9781464816024.pdf>.

vulnérables, en particulier celles qui travaillent dans le secteur non structuré, qui représente une part non négligeable de l'emploi dans toute la région. Par ailleurs, les dépenses publiques imprévues entraînées par la lutte contre la pandémie, conjuguées à une moindre capacité de mobilisation des ressources au niveau national, n'ont fait qu'accroître le ralentissement économique, quoique dans une proportion variable d'un pays à l'autre. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la région pourrait cependant entamer sa reprise économique dès 2021, si la pandémie est bien jugulée.

25. Au niveau politique, certaines initiatives relatives aux questions de paix et de sécurité dans la région ont marqué le pas à cause de la pandémie. Par exemple, la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, initialement prévue en mars 2020, a été reportée à octobre 2020, ce qui a retardé des décisions importantes dans des domaines essentiels pour la paix et la sécurité régionales. De même, le processus quadripartite de normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, a été temporairement interrompu pour pouvoir rediriger tous les efforts sur la crise de la COVID-19. Cependant, la pandémie a également créé des possibilités de coopération. Les pays de la région se sont concertés pour harmoniser leurs mesures nationales de lutte contre la COVID-19 et leurs efforts de relèvement et ont proposé des initiatives communes, comme l'illustrent les décisions prises à l'occasion des réunions de haut niveau organisées par la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) entre mai et août 2020.

D. Une dynamique plus favorable à la coopération

26. Ces dernières années, des dynamiques positives se sont mises en place, notamment avec les passations de pouvoir menées pacifiquement en République démocratique du Congo en 2019 et au Burundi en 2020 et l'engagement renouvelé et la mobilisation diplomatique des pays de la région en faveur d'une amélioration des relations régionales et de la coopération économique régionale. La mobilisation constante de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC a également contribué à ces évolutions positives. Une illustration récente en est le règlement diplomatique, en août 2020, d'un différend frontalier entre la République démocratique du Congo et la Zambie, qui a été facilité par l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC et le Président de la Conférence internationale.

27. Sur le plan de la sécurité, les progrès ont été encourageants, notamment grâce aux efforts diplomatiques déployés par les pays de la région, en particulier l'Angola et la République démocratique du Congo, pour chercher à régler les problèmes de sécurité qui continuent de perpétuer la méfiance et les tensions. Au nombre de ces problèmes figurent la présence persistante de groupes armés d'origine étrangère dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo, en particulier les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), ainsi que les questions de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des ex-combattants. Un consensus se dessine entre la République démocratique du Congo et ses voisins orientaux sur la nécessité de compléter les efforts militaires menés actuellement contre les groupes armés par une action concertée sur des mesures non militaires globales de manière à réduire efficacement les menaces posées par ces groupes. De nouveaux efforts ont également été déployés pour finir de rapatrier les ex-combattants.

28. La lutte contre l'impunité a également bénéficié d'une coopération accrue. Le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, créé en 2016, sert de forum de coopération entre organes judiciaires pour les affaires transfrontalières concernant des personnes accusées de crimes transnationaux graves. En mai 2019, à l'issue d'une réunion organisée au niveau ministériel avec le concours de l'ONU et de partenaires régionaux, un accord-cadre régional a été conclu, la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, comportant des engagements concrets en matière de lutte contre l'impunité et de défense des droits de la personne dans la région⁴.

29. Sur le plan économique, la région des Grands Lacs est l'une des régions d'Afrique qui a connu la croissance la plus rapide au cours des dernières années. De nombreux pays de la région ont enregistré de bonnes performances économiques. Avant la pandémie de COVID-19, le taux de croissance atteignait 5,6 % en Ouganda en 2019, et 5,8 en République démocratique du Congo et 8,6 au Rwanda en 2018, selon les *Perspectives économiques en Afrique 2020*, publiées par la Banque africaine de développement. Du fait de la pandémie, un ralentissement économique est attendu en Ouganda, avec un taux de croissance qui serait situé entre 0,4 et 1,7 %, selon la Banque mondiale, les ajustements correspondants des dépenses sociales risquant d'exacerber la pauvreté dans le pays. L'économie rwandaise, marquée par une croissance solide tout au long de la décennie passée, devrait elle aussi ralentir, à 2 % de croissance en 2020, selon le rapport de pays sur le Rwanda publié par le Fonds monétaire international en juin 2020. En outre, la région compte une population jeune, en augmentation rapide et de plus en plus éduquée, ainsi qu'une classe moyenne émergente. L'Ouganda, par exemple, est en deuxième place des pays les plus jeunes au monde. Les communautés économiques régionales ont fait des progrès en matière de facilitation du commerce international et de liberté de circulation dans la région. Tous les pays de la région ont également signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui a la capacité de stimuler les échanges commerciaux en Afrique et d'accélérer la transformation structurelle de la région.

30. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont de plus en plus prises en considération. La majorité des pays signataires de l'Accord-cadre ont élaboré des plans d'action nationaux en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et progressé dans la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), et plusieurs pays peuvent se prévaloir de chiffres supérieurs aux moyennes mondiales en matière de représentation des femmes dans les institutions nationales. Certains pays figurent également au classement des 50 pays du monde où les femmes sont les mieux représentées au parlement, notamment l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda. En outre, des femmes occupent actuellement des postes dans les branches exécutive et législative du gouvernement au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Les pays ont également revu leurs cadres juridiques de sorte qu'ils tiennent compte de la dimension de genre. À cet égard, le Burundi, le Kenya, le Rwanda et le Soudan du Sud ont instauré des quotas obligatoires pour les postes relevant du pouvoir exécutif, tandis que l'Ouganda a mis en place une certification obligatoire en matière de genre pour tous les ministères, départements et administrations dans le cadre du processus de

⁴ Les engagements comprennent des accords visant à établir au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs une plateforme consultative des institutions nationales des droits de l'homme et à mettre en place des cadres juridiques généraux de justice transitionnelle pour améliorer l'accès à la justice après des violations massives ou systématiques des droits humains. Voir https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/declaration_de_nairobi_sur_la_justice_et_la_bonne_gouvernance_mai_2019.pdf.

budgetisation nationale. Les quotas n'entraînent toutefois pas automatiquement la parité entre les femmes et les hommes. Plusieurs défis demeurent, notamment les pratiques discriminatoires au sein des partis politiques, les lois et politiques discriminatoires, l'absence de mesures d'action positive en faveur des femmes, la violence fondée sur le genre, y compris les violences électorales, et les déséquilibres entre genres dans les organismes de gestion des élections.

E. L'architecture de paix et de sécurité dans la région

31. Bien qu'il incombe au premier chef aux autorités nationales d'agir en faveur de la consolidation de la paix et du règlement des conflits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, les organisations régionales et les communautés économiques régionales prennent une importance toujours plus grande dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Il s'agit notamment de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la SADC, de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Nombre de ces organisations facilitent le dialogue politique, participent à l'observation des élections, cherchent à remédier aux problèmes de sécurité et encouragent la coopération dans des domaines essentiels pour la paix et la sécurité.

32. Faisant fond sur le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et les protocoles y relatifs, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a établi des documents d'orientation et des cadres juridiques visant à favoriser l'inclusion dans les processus politiques, la gouvernance et le dialogue et à régler d'autres questions essentielles pour panser les plaies laissées par les conflits récurrents que connaît la région. Elle a également mis en place des dispositifs destinés à traiter certaines questions ayant trait à la paix et la sécurité, tels que le Mécanisme conjoint de vérification élargi, le centre conjoint de centralisation du renseignement et des mécanismes ad hoc d'appui à la collaboration régionale. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi a permis d'éviter que des tensions dues à des incidents transfrontaliers ne se manifestent. La Conférence internationale a en outre conduit les efforts régionaux de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de ressources naturelles en désignant six outils au titre de son initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, notamment un mécanisme de certification et de traçage. La Conférence internationale s'est toutefois heurtée à des problèmes de mobilisation des ressources et à la volonté disparate de ses États membres d'apporter leur contribution et leur appui au travail de ses structures, y compris le secrétariat.

33. Des communautés économiques régionales, en particulier la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la SADC, ont établi des programmes ou des objectifs liés à la paix et à la sécurité s'appliquant à certaines parties de la région des Grands Lacs. Elles ont notamment apporté leur concours à l'apaisement des tensions politiques au Burundi, et la SADC en particulier a appuyé les efforts de stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et contribué au règlement de différends frontaliers.

34. L'Accord-cadre complète et renforce les efforts déployés par les organisations sous-régionales et les communautés économiques régionales. Il prévoit pour la République démocratique du Congo et la région un ensemble d'engagements visant à mettre fin aux cycles de violence dans la région, avec l'appui de la communauté internationale. La mise en œuvre de ces engagements est accompagnée par les garants de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine, l'ONU, la Conférence internationale

sur la région des Grands Lacs et la SADC. Les structures de gouvernance de l'Accord-cadre, notamment le Mécanisme régional de suivi, qui se réunit au niveau des chefs d'État, et son comité d'appui technique, demeurent importantes pour favoriser des échanges directs réguliers sur les priorités régionales en matière de paix et de sécurité et prendre des mesures concertées en faveur des engagements pris au titre de l'Accord-cadre. En application des décisions du Mécanisme régional de suivi, les pays signataires, avec l'appui des garants, ont pris des initiatives qui ont considérablement contribué au renforcement de la coopération et de la coordination, aux fins notamment de la neutralisation des groupes armés étrangers, du rapatriement des combattants étrangers désarmés et de la lutte contre l'impunité.

F. Présence des Nations Unies dans la région

35. Les Nations Unies sont très présentes dans la région. Outre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays, les Nations Unies ont déployé trois missions politiques spéciales, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et trois opérations de maintien de la paix, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que les bureaux ou centres régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (seul bureau hors Siège situé dans un pays du Sud) a également des attributions politiques dans la région. Ces entités des Nations Unies mènent un large éventail d'activités, qui vont de la paix et de la sécurité à la prévention des conflits, en passant par les bons offices, la médiation et la facilitation, le développement et les affaires humanitaires, ainsi que la promotion et la protection des droits humains, en partenariat avec un grand nombre de parties prenantes, notamment les autorités nationales, les organisations régionales et les acteurs de la société civile. Fortes de leur présence large et diversifiée et de leurs partenariats, les Nations Unies ont largement les moyens de contribuer, aux côtés d'autres acteurs régionaux et internationaux, à la transformation de la région, pour autant que les mandats soient bien définis et que le lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement soit suffisamment solide.

36. Les échanges systématiques à différents niveaux au sein du système des Nations Unies sont une pratique courante qui a contribué à améliorer l'échange d'informations, à mettre en commun les analyses et, à des degrés divers, à mieux coordonner les mesures. Outre les échanges bilatéraux quasi quotidiens entre hauts responsables, des réunions de coordination politique entre responsables des Nations Unies présents dans les pays clés de la région sont organisées deux fois par an par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. En outre, des mécanismes de coordination ad hoc ont été créés pour permettre à leur participants de s'entendre sur une appréciation commune de certaines situations et la suite à y donner, comme ce fut le cas lors de l'élaboration de la stratégie de mobilisation commune avant, pendant et après les élections au Burundi, entre mai et août 2020.

37. L'action de coordination des Nations Unies dans la région des Grands Lacs consiste également à faire coïncider les engagements politiques et les priorités programmatiques régionales grâce au Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, approuvé par le Conseil de sécurité en mars 2016. Sous la conduite de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de la présidence du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, une approche régionale intégrée a été adoptée, l'objectif étant de tirer parti du lien entre la paix,

l'action humanitaire et le développement pour promouvoir la stabilité dans la région. Le financement de l'Accord-cadre se fait au moyen du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la région des Grands Lacs, qui s'appuie sur des investissements à effet catalyseur tels que ceux du Fonds pour la consolidation de la paix et de l'Union européenne. Malgré quelques succès initiaux dans l'action contre les facteurs de conflit et d'instabilité associés aux déplacements forcés, comme la réalisation d'un projet transfrontalier entre le Burundi et la République-Unie de Tanzanie, l'Accord-cadre s'est heurté à des difficultés portant sur la simplification de la coordination, le financement de son secrétariat et le mécanisme commun de mobilisation des ressources. Des travaux sont en cours pour examiner l'efficacité des mécanismes de gouvernance et d'exécution des projets mis en place au titre de l'Accord-cadre et recommander des ajustements tenant compte des nouvelles structures et modalités prévues dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Après une première évaluation de l'efficacité de l'Accord-cadre et de ses structures de gouvernance ainsi que de la Stratégie, qui constituera le cadre d'orientation générale, le conseil de gestion de l'Accord-cadre sera convoqué avant la fin de 2020 pour déterminer la marche à suivre.

38. D'une manière générale, les liens entre les analyses réalisées par les Nations Unies aux niveaux national et régional à l'appui de stratégies mieux adaptées et harmonisées, et l'action programmatique transfrontalière et multipays, peuvent encore être renforcés. En outre, les Nations Unies ne disposent pas d'un dispositif simplifié d'alerte rapide ou d'action rapide et d'intervention en cas de crise pour la prévention des conflits au niveau régional.

G. Le défi de la multiplicité

39. La multiplicité des institutions – non seulement les organisations régionales mais aussi les présences politiques des Nations Unies –, dont les mandats et les rayons d'action se chevauchent, entrave parfois l'action menée pour régler certaines des principales questions de paix et de sécurité qui touchent la région. Par ailleurs, cette multiplicité nourrit la perception d'une action redondante d'une organisation régionale à l'autre, d'une entité des Nations Unies à l'autre et entre organisations régionales et entités des Nations Unies.

40. Pour que son action dans la région ait plus de poids et pour améliorer la qualité de ses partenariats avec les organisations régionales, l'ONU devra délimiter clairement les responsabilités et le rayon d'action de ses présences politiques dans la région et remédier aux chevauchements existants. En attendant cette clarification, les entités concernées devront renforcer leurs efforts de coordination pour assurer la cohérence des coopérations politiques avec les pays et organisations de la région. Des recommandations sont formulées à cet égard au chapitre III, sur l'exécution de la stratégie.

II. Poursuivre sur la lancée : propositions de priorités et de mesures à adopter par les Nations Unies dans la région des Grands Lacs

41. Comme il a été indiqué dans le chapitre précédent, la région a fait des progrès importants malgré les difficultés persistantes. Il est vital que la région poursuive sur sa lancée positive vers une plus grande stabilité et un développement inclusif. À cette fin, il faudra que toutes les parties prenantes continuent de se mobiliser et d'agir. Les Nations Unies appuieront les initiatives existantes et les nouvelles possibilités s'agissant de renforcer la stabilité, la coopération et la prospérité dans la région, tout

en l'aidant à éliminer les poches d'instabilité qui subsistent. Guidée par les principaux objectifs du programme de réforme du Secrétaire général, notamment la priorité donnée à la prévention, à la primauté de la politique et à une meilleure harmonisation du pilier Paix et sécurité avec les piliers Développement et Droits humains, la Stratégie favorise une approche plus cohérente et intégrée de l'action des Nations Unies dans la région.

Principes directeurs

42. Les cinq principes ci-après guideront également l'action des Nations Unies dans la région :

a) **Alerte et interventions rapides.** Afin d'adopter une approche plus dynamique des mesures préventives, les Nations Unies s'efforceront de mieux exploiter les compétences et les capacités analytiques de leurs présences dans les pays et la région et au-delà. Des analyses communes et des évaluations des risques seront réalisées régulièrement, notamment lorsqu'il existe des risques transfrontaliers, et l'échange de renseignements et de données d'analyses avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales sera intensifié ;

b) **Subsidiarité et appropriation régionale des initiatives.** Conformément aux dispositions du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'action des Nations Unies consistera essentiellement à accompagner et à appuyer les priorités nationales et régionales en favorisant et en renforçant les initiatives dirigées et contrôlées au niveau régional, y compris les mécanismes nationaux et régionaux existants, chaque fois que cela sera possible. Des initiatives conjointes avec des organisations régionales et sous-régionales seront menées selon qu'il sera utile. Le partenariat stratégique avec l'Union africaine sera renforcé, notamment dans le cadre de la réforme en cours de l'Union africaine. De même, la collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se poursuivra, notamment avec l'élaboration d'un cadre de partenariat visant à maximiser la complémentarité et les synergies d'action ;

c) **Inclusion centrée sur les personnes et les droits humains.** Le dialogue avec la société civile au-delà des élites politiques et l'intensification des efforts visant à tirer le meilleur parti du potentiel des femmes, des jeunes, des réfugiés et des personnes déplacées, entre autres, en tant qu'agents de changement, occuperont une place de choix dans les différentes priorités stratégiques. En outre, les travaux des Nations Unies reposeront sur une approche fondée sur les droits plaçant la promotion et la protection des droits humains au cœur de l'action politique et programmatique de l'Organisation dans la région. Il sera dûment tenu compte de tout l'éventail des droits humains, y compris les droits civils et politiques, les droits socioéconomiques et les droits de développement collectif, comme le prévoient les instruments internationaux et régionaux, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, et conformément aux objectifs de développement durable et au Programme 2030. Des efforts seront faits pour qu'il soit pleinement et systématiquement tenu compte des évaluations de la situation des droits humains dans les missions de bons offices et d'engagement politique des Nations Unies. Dans les négociations de paix et les processus de médiation, la priorité sera donnée au respect des normes internationales en matière de droits humains et de droit humanitaire afin de lutter contre l'impunité liée à des violations graves de ces droits, des exactions et des crimes ;

d) **Partenariats.** Conscientes que la portée de l'action dépend de mesures communes et concertées, les Nations Unies approfondiront et élargiront leurs partenariats avec tous les acteurs ayant un rôle dans la dynamique politique, sécuritaire et socioéconomique de la région. La société civile (y compris les femmes

et les jeunes) et le secteur privé auront un rôle important à jouer à cet égard, tout comme les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires internationaux, avec lesquels les liens existants seront renforcés. La collaboration avec les institutions financières internationales, en particulier le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, visera à favoriser un appui concerté aux efforts régionaux en faveur de la paix, de la stabilité et du développement équitable. Pour tirer le meilleur parti des synergies, il faudra veiller à ce que les ressources, les capacités et les intérêts communs soient adaptés au mieux à chaque priorité – les rôles et responsabilités étant clairement établis – tout en évitant les chevauchements ;

e) **Complémentarité et cohérence des interventions des Nations Unies.** Il faudrait s'attacher à répartir plus clairement les tâches entre les présences des Nations Unies dans la région, ainsi que leurs portefeuilles thématiques et régionaux, sous la direction de l'Organisation. Celle-ci donnera la priorité aux analyses communes et aux approches complémentaires exploitant le mandat et l'avantage comparatif de chaque entité et, conformément au programme de réforme du Secrétaire général, contribuera à mieux définir son identité collective en tant que partenaire de confiance des pays, fiable, solidaire, responsable et efficace, dans le cadre du Programme 2030.

Thèmes prioritaires proposés

43. Dix priorités thématiques, regroupées autour de trois piliers, sont proposées dans la Stratégie :

Premier pilier : paix, sécurité et justice

1. Dialogue et processus politiques inclusifs
2. Coopération soutenue en ce qui concerne les problèmes de sécurité transfrontière
3. Bonne gouvernance, état de droit et droits humains
4. Les femmes/les jeunes et la paix et la sécurité

Deuxième pilier : développement durable et prospérité partagée

5. Développement socioéconomique équitable et inclusif
6. Coopération économique régionale, commerce et investissement
7. Gestion durable et transparente des ressources naturelles

Troisième pilier : résilience face aux problèmes anciens et nouveaux

8. Prévention de l'extrémisme violent
9. Solutions durables aux déplacements forcés prolongés
10. Préparation aux chocs internes et externes et résilience face à ces phénomènes

44. Comme il est expliqué plus en détail au chapitre III, la mise en œuvre des priorités établies reposera sur l'influence et le poids collectifs de toutes les présences des Nations Unies dans la région, y compris les présences politiques et de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies. Par exemple, la mobilisation et le dialogue politiques ciblés dans le cadre du premier pilier (paix, sécurité et justice)

devront être étayés par des programmes sur mesure à moyen et à long terme, tandis que les programmes élaborés par les équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs résidents, pour réaliser les priorités des deuxième pilier (développement durable et prospérité partagée) et troisième pilier (résilience face aux problèmes anciens et nouveaux) bénéficieraient de l'accès et du pouvoir de mobilisation que procurent les présences politiques, notamment l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, dont l'action viserait à favoriser une adhésion et un consensus politiques durables dans la région ainsi que l'engagement de la communauté internationale à l'appui des interventions programmatiques retenues. Cette méthode permettrait ainsi de trouver un équilibre entre les perspectives à court, moyen et long terme et d'exploiter les complémentarités entre les approches axées sur la politique, l'action humanitaire et le développement.

45. Les mesures que devront prendre les entités des Nations Unies présentes dans la région seront précisées dans le plan d'action qui sera élaboré après l'approbation de la stratégie, mais un aperçu des priorités retenues dans le cadre de chacun des trois piliers est fourni ci-dessous.

A. Premier pilier : paix, sécurité et justice

1. Dialogue et processus politiques inclusifs

46. Un dialogue efficace et soutenu entre les pays, les communautés et les citoyens est essentiel pour faire régner la confiance, remédier aux motifs de mécontentement sous-jacents et faciliter l'action collective sur la voie des objectifs communs que sont la paix, la stabilité et la prospérité. De même, des processus politiques inclusifs, crédibles et transparents aux niveaux national et local, y compris les élections, contribuent à remédier aux inégalités structurelles et à garantir que les structures politiques et économiques assument leurs responsabilités. En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'ensemble de leurs présences dans la région et des efforts politiques régionaux déjà en cours, les Nations Unies apporteront un appui plus marqué à un dialogue soutenu et à des processus politiques inclusifs, y compris des initiatives menées au niveau régional, en vue de favoriser la mobilisation et l'appropriation des activités aux niveaux national et régional et le recours systématique à des mécanismes formels et informels de communication pour faire retomber les tensions là où elles existent ou lorsqu'il s'en profile.

47. Dans le cadre de la Stratégie, et compte tenu de l'avantage comparatif dont dispose l'Organisation des Nations Unies, les efforts seront axés sur la promotion du dialogue et des initiatives visant à faire régner la confiance à tous les niveaux et parmi les autorités nationales, les institutions et la société civile, en offrant encore davantage de bons offices par une diplomatie de la navette discrète. Il s'agira notamment de fournir des plateformes pour des échanges réguliers, par exemple en soutenant les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, afin de faire progresser la participation significative des femmes à la consolidation de la paix, entre autres. Cette action sera complétée par l'apport d'un soutien aux initiatives de promotion de la réconciliation entre les communautés et les populations, y compris par-delà les frontières.

2. Coopération soutenue en ce qui concerne les problèmes de sécurité transfrontière

48. Étant donné les menaces persistantes que les forces négatives font peser sur la stabilité régionale, le tribut tragique payé par des civils innocents et l'impact négatif

des problèmes transfrontière sur les relations entre les pays de la région, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs soutiendra, en collaboration avec les autres institutions garantes de l'Accord-cadre, les efforts régionaux visant à garantir que les opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo et les efforts de renforcement de la confiance entre les pays soient efficacement complétés par une approche sous conduite régionale, prévoyant des actions conjointes avec des mesures non militaires globales. Il s'agira notamment de soutenir des programmes renforcés de désarmement, démobilisation et réintégration et de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation aux niveaux national et régional, ainsi que de faire ouvrir des voies de mobilisation pour affaiblir les réseaux de recrutement et d'approvisionnement des forces négatives. L'apport d'un appui aux mécanismes de sécurité régionaux, notamment le Mécanisme conjoint de vérification élargi et d'autres mécanismes établis pour faire progresser la coopération sur les questions de sécurité des frontières, sera un autre élément clef de l'action des Nations Unies dans le cadre de la Stratégie, en vue de permettre un règlement pacifique des problèmes de sécurité transfrontière.

3. Bonne gouvernance, état de droit et droits humains

49. L'Organisation des Nations Unies renforcera également le soutien qu'elle apporte à la coopération judiciaire transfrontière, à la promotion et à la protection des droits humains et au renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance, qui sont autant de moyens de prévenir les tensions ou de les faire retomber et de faire régner la confiance et la paix. Les initiatives de renforcement des capacités déjà en cours dans ce domaine seront renforcées et encadrées dans le contexte des efforts régionaux et appuyées par des activités de plaidoyer et des bons offices pour s'assurer qu'elles bénéficient d'une attention et d'une volonté politique soutenues, et notamment que les critères budgétaires voulus soient débloqués.

4. Les femmes/les jeunes et la paix et la sécurité

50. La participation significative des femmes et des jeunes reste cruciale pour la stabilité de la région. Pour renforcer encore la visibilité et le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le règlement des conflits, l'Organisation des Nations Unies renforcera ses partenariats avec les organisations de femmes et de jeunes et aidera les organismes régionaux, ainsi que les pays de la région, à faire progresser l'application des résolutions [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité et [2250 \(2015\)](#), sur les jeunes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité. En outre, l'Organisation des Nations Unies encouragera et, si possible, lancera des interventions visant à favoriser l'avancement économique des femmes et des jeunes, qui jouent un rôle essentiel mais souvent sous-estimé dans les économies nationales et le commerce transfrontière.

B. Deuxième pilier : développement durable et prospérité partagée

5. Développement socioéconomique équitable et inclusif

51. Le développement socioéconomique est essentiel pour répondre aux motifs de mécontentement liés au dénuement découlant du fléau persistant que constituent la pauvreté et les inégalités qui contribuent à l'instabilité dans la région. L'Organisation des Nations Unies soutiendra donc, par l'intermédiaire de ses cadres de coopération pour le développement durable, les efforts nationaux et régionaux de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique équitable, notamment en vue de favoriser la diversification économique et la création d'emplois pour les jeunes, une population en pleine expansion dans la région, et d'atténuer les répercussions de la

pandémie de COVID-19. La reconnaissance de l'importance de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'appui qui lui sera apporté seront à cet égard essentiels.

6. Coopération économique régionale, commerce et investissement

52. La coopération et l'intégration économiques sont la clef de la paix et de la stabilité, en particulier dans une région où les communautés débordent les frontières nationales et où les zones de conflit et d'instabilité persistantes sont souvent caractérisées par le sous-développement et la dépendance à l'égard de longues voies de transport terrestre pour les produits de base autres que les produits agricoles. Le soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies au regard de cette priorité prendra également la forme d'une action politique pour faire retomber les tensions entre pays voisins qui affectent le commerce transfrontière, les investissements régionaux et la coopération économique et pour mobiliser les partenaires internationaux en faveur de la région. Sachant que bien qu'elle soit riche en ressources naturelles, la région ne dispose que de capacités de fabrication et de transformation limitées, l'Organisation des Nations Unies s'efforcera en outre de promouvoir la diversification économique et l'extension des chaînes de valeur régionales par des investissements plus importants dans les secteurs secondaire et tertiaire.

7. Gestion durable et transparente des ressources naturelles

53. La stabilité et le développement à long terme dépendent également des efforts collectifs déployés pour empêcher que l'exploitation et le trafic illicites des ressources naturelles ne servent de sources de financement aux groupes armés et réseaux criminels. Toutefois, il est largement reconnu que de nombreux facteurs d'instabilité, les ressources naturelles peuvent devenir des moteurs de prospérité partagée : elles peuvent contribuer non seulement à générer des emplois licites, des revenus, des recettes fiscales, des infrastructures et des services de base, mais aussi à faire progresser la coopération entre les pays de la région. Ainsi, la promotion d'un consensus politique et le soutien des mécanismes visant à transformer les ressources naturelles en moteurs de la prospérité partagée sont des priorités essentielles pour l'Organisation des Nations Unies. En vue de soutenir l'exécution de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'accent sera mis dans le cadre de la stratégie sur la consultation des pays de la région, des organisations sous-régionales, des partenaires de développement et des pays importateurs de ressources en appui à une approche holistique visant à renforcer la transparence et les mécanismes de coopération formelle sur les ressources naturelles tout au long de la chaîne de valeur, en mobilisant toutes les parties prenantes concernées.

C. Troisième pilier : résilience face aux problèmes anciens et nouveaux

8. Prévention de l'extrémisme violent

54. Au cours des dernières années, l'extrémisme violent a touché certains pays de la région. Les risques associés à ce phénomène, y compris ceux identifiés à partir des enseignements tirés dans d'autres régions d'Afrique, justifient l'adoption par l'Organisation des Nations Unies d'une approche proactive et axée sur la prévention. Dans le cadre de la Stratégie, les efforts seront axés sur le renforcement de l'alerte rapide parmi les présences des Nations Unies dans la région, notamment en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en plus de veiller à ce que les interventions politiques et programmatiques des Nations Unies en cours

reflètent comme il se doit la priorité donnée à la prévention pour s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui poussent les individus, en particulier les jeunes, à rejoindre des groupes extrémistes violents.

9. Solutions durables aux déplacements forcés prolongés

55. Pour atteindre les objectifs de développement durable et promouvoir la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable dans la région, il est essentiel de trouver des solutions sûres, durables et viables pour le grand nombre de personnes qui ont été déplacées de force dans la région. Premièrement, la Stratégie intégrera aux priorités thématiques les sujets de préoccupation des populations déplacées. Deuxièmement, conformément aux conclusions de la réunion ministérielle de haut niveau tenue en mars 2019, l'Organisation des Nations Unies contribuera à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale prévoyant des solutions durables pour les personnes qui ont été déplacées de force sous les auspices de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Troisièmement, en collaboration étroite avec les pays de la région et les organisations régionales, l'Organisation des Nations Unies redoublera d'efforts, notamment en renforçant les programmes de coexistence pacifique, pour garantir que les populations déplacées soient protégées contre les groupes armés et ne soient pas de nouveau déplacées, que les personnes les plus vulnérables soient protégées contre la marginalisation, la stigmatisation et la discrimination, et qu'elles aient toutes accès aux services de base, notamment à la santé, à l'éducation et à des possibilités de revenu. À cet égard, des efforts seront faits pour tirer parti de la complémentarité des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'action humanitaire et sur le plan politique, en particulier dans le contexte des travaux actuels des commissions tripartites composées des pays concernés et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

10. Préparation et résilience face aux chocs internes et externes

56. Outre les difficultés d'ordre politique et socioéconomique ainsi que sur le plan de la sécurité qui alimentent de longue date l'instabilité dans la région, toute une gamme de chocs potentiels, notamment des crises sanitaires ou des catastrophes naturelles engendrées par les changements climatiques, hypothèquent la stabilité et un développement axé sur l'humain dans la durée. Les pays de la région doivent se préparer à de tels chocs et crises et améliorer leur résilience. Compte tenu de cette priorité, l'Organisation des Nations Unies axera ses efforts sur l'aide à apporter aux pays de la région pour qu'ils améliorent leurs capacités d'anticipation et d'absorption des chocs, notamment par des programmes ciblés à l'échelle régionale et nationale et par des efforts de mobilisation des ressources coordonnés.

III. Mise en œuvre de la Stratégie

57. C'est aux organismes des Nations Unies qu'il incombera de mettre en œuvre la Stratégie avec l'aide de ses présences dans la région qui œuvrent dans les domaines politique et humanitaire et en ce qui concerne le développement. Ils s'efforceront d'optimiser leurs capacités et leurs ressources à l'appui des pays et de leurs priorités et des organisations régionales et communautés économiques régionales, en faisant fond sur les processus et mécanismes de coopération.

58. Une fois la Stratégie approuvée par le Secrétaire général, le plan d'action en vue de sa mise en œuvre sera développé par le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs en consultation avec les parties prenantes concernées, notamment

les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, les équipes de pays des Nations Unies, les bureaux et départements de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle régionale et au Siège, les pays signataires de l'Accord-cadre, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile, les partenaires de développement, les entreprises et les institutions financières internationales. Le plan d'action prévoira des mesures prioritaires, y compris celles proposées à l'annexe I, assorties d'un calendrier, en indiquant la répartition des tâches, les résultats attendus et les besoins en ressources, avec un plan de suivi et d'évaluation. En s'appuyant sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre d'autres stratégies, notamment l'examen en cours du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, le plan d'action définira des modalités pratiques pour assurer l'opérationnalisation effective de la Stratégie dans des domaines tels que la coordination stratégique et technique, la mobilisation des ressources et la communication, comme décrit dans les paragraphes suivants.

A. Mécanismes de coordination et de mise en œuvre

59. Pour réaliser les priorités de la Stratégie et répondre aux attentes de la région et à sa dynamique en évolution, les organismes des Nations Unies devront se montrer réactifs et faire preuve de souplesse. À cet égard, le plan d'action comprendra un examen des mécanismes de coordination existants impliquant les entités des Nations Unies de la région et proposera des approches novatrices pour veiller à ce que les initiatives soient alignées sur le programme paix, sécurité et développement. Il faudra aussi explorer des options concrètes en vue de mettre en place des mécanismes de coordination et de mise en œuvre souples et agiles qui permettent de tirer parti des mandats des entités nationales et régionales des Nations Unies et de leurs positions uniques, en termes de perspectives et d'accès.

60. En misant sur son rôle de rassembleur et de facilitateur et en s'appuyant sur les mécanismes prévus dans les cadres actuels, notamment l'Accord-cadre et le Cadre stratégique régional des Grands Lacs, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs assurera la direction politique de la mise en œuvre de la Stratégie, en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies dans la région et en tenant dûment compte de leurs mandats respectifs. Comme suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les coordonnateurs et les coordonnatrices résidents joueront également un rôle important dans la coordination de la Stratégie. À cet égard, un groupe politique de haut niveau, réunissant l'Envoyé spécial et les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, ainsi que les représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général opérant dans la région s'il y a lieu, pourrait être créé pour assurer la direction et l'orientation stratégique de la mise en œuvre de la Stratégie. Les principaux objectifs du groupe politique de haut niveau proposé, ou de tout autre mécanisme de coordination qui pourrait être mis en place pendant l'élaboration du plan d'action, seront les suivants :

- a) Simplifier les processus de prise de décision et systématiser les consultations internes des Nations Unies ;
- b) Formaliser le partage systématique des informations et des analyses ;
- c) Convenir des priorités à retenir pour les activités programmatiques des Nations Unies au niveau régional ;
- d) Promouvoir une compréhension commune des répercussions régionales des développements nationaux, et vice versa ;

e) Mettre à profit le rôle des coordonnateurs et coordonnatrices résidents pour faire le lien avec les approches et actions régionales communes.

B. Suivi et évaluation

61. La mise en œuvre de la Stratégie fera l'objet d'un suivi. À cette fin, le groupe de haut niveau chargé des politiques qu'il est proposé de créer pourrait mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique qui aurait pour tâche d'identifier les défis, les risques et les lacunes sur la base de mises à jour régulières provenant de toutes les parties du système des Nations Unies au niveau des pays, des régions et du Siège. En outre, pour faciliter le processus d'examen et compléter l'analyse interne par une perspective externe et en étroite consultation avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination du développement, l'UNOCA, la MONUSCO, les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices régionaux, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et d'autres entités pertinentes des Nations Unies s'il y a lieu, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pourrait organiser des réunions annuelles avec des experts venus de l'extérieur et des universitaires pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

C. Communication

62. La communication entre toutes les entités des Nations Unies au sujet de la mise en œuvre de la Stratégie en sera un des aspects essentiels. En plus de fournir des informations sur les actions des Nations Unies en faveur de la région, la communication stratégique visera à mettre en avant un récit positif de paix et de développement équitable pour les populations de la région, en tournant le dos aux discours habituels, qui voient l'accent trop fréquemment mis sur les conflits.

63. À cet égard, le système des Nations Unies devra veiller à ce que ses actions soient bien comprises par les pays et les organisations de la région comme une manière d'appuyer les efforts déployés pour contribuer efficacement à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. En élaborant sa stratégie de communication, l'Organisation des Nations Unies consultera donc les pays signataires et les institutions garantes de l'Accord-cadre et élaborera des plans de communication conjoints adaptés avec les acteurs nationaux, selon les besoins. Ce processus sera l'occasion d'engager une réflexion sur la possibilité d'avoir des présences partagées sur Internet et dans les médias sociaux, de publier des bulletins d'information périodiques et de mettre en place des mécanismes conjoints de surveillance des médias. La mise en œuvre de la stratégie de communication sera coordonnée par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et sera suivie de près par toutes les entités concernées des Nations Unies dans la région.

D. Ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie

64. Le plan d'action comprendra une section sur la mobilisation des ressources, et notamment sur la possibilité de procéder à des collectes de fonds conjointes, pour permettre la mise en œuvre de la Stratégie.

E. Hypothèses de départ

65. La Stratégie est fondée sur plusieurs hypothèses. Au niveau régional, elle prévoit que la coopération régionale visant à renforcer la paix et la stabilité sera principalement conduite par les acteurs nationaux et les organisations régionales, du moment qu'il existe une volonté politique et une confiance durables parmi les parties prenantes concernées. La Stratégie part du principe que les acteurs qui continuent à voir un intérêt dans l'instabilité, y compris les groupes armés et les réseaux criminels, peuvent être marginalisés si des mesures décisives sont prises pour faire évoluer leurs motivations. L'inclusion et la représentativité des principaux processus politiques et économiques régionaux et nationaux, tels que les élections nationales, le dialogue intergouvernemental et intercommunal et les accords relatifs au commerce transfrontière et aux investissements resteront également d'importants moteurs de la coopération régionale.

66. La Stratégie suppose en outre qu'il y aura de nombreuses attentes à l'égard des organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'exécution de leur mandat, tant dans la région qu'au-delà, et qu'il faudra donc en tenir compte, notamment dans le cadre du plan de communication proposé. Il se pourrait aussi que certains des acteurs de la région restent très attachés à leur souveraineté nationale, ce qui pourrait limiter les points d'entrée possibles pour l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. De même, des divergences de vues entre les acteurs régionaux et entre les acteurs internationaux sur la meilleure manière de procéder face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région risquent de persister et pourraient limiter l'impact de l'action des Nations Unies.

67. En ce qui concerne les facteurs externes, on s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 continue d'influencer la dynamique à l'œuvre dans la région des Grands Lacs et au-delà pendant un certain temps. Bien que la trajectoire de la pandémie et l'ampleur de son impact, notamment sur la paix et la sécurité dans la région, restent encore incertaines, certains processus essentiels à la mise en œuvre de la Stratégie pourraient être ralentis ou ne plus être vus comme des priorités, d'autres pourraient au contraire être renforcés dans le cadre des mesures de riposte. En outre, la solidarité internationale pourrait être mise à mal par les revers socioéconomiques que vivent les pays donateurs, ce qui entraînerait une réduction du financement d'initiatives pourtant jugées déterminantes au regard des priorités définies dans la Stratégie.

68. Compte tenu de ces hypothèses et du contexte en général très changeant dans la région, les organismes des Nations Unies devront gérer les attentes et s'assurer du soutien des parties prenantes pour garantir le succès de la Stratégie. Faute d'une mobilisation générale, les efforts des Nations Unies s'avèreront inefficaces.

F. Définir le succès

69. Le système des Nations Unies aura atteint les objectifs de la Stratégie s'il parvient à aider les pays de la région à réaliser leurs aspirations communes à une plus grande stabilité, à des relations pacifiques, à un développement durable et à la résilience, comme le prévoient le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement et l'Accord-cadre. Le succès de la mise en œuvre sera donc mesuré à l'aune de la capacité des Nations Unies à contribuer au renforcement de la confiance, à l'affaiblissement des groupes armés, à des processus politiques et économiques plus inclusifs et au renforcement progressif des capacités aux niveaux national et régional, dans le cadre des trois piliers de la stratégie. Si la stratégie est effectivement mise en œuvre, des interactions plus fréquentes et plus constructives entre les principaux acteurs devraient avoir lieu et être entretenues, notamment dans le cadre d'initiatives visant à instaurer la confiance, de projets transfrontaliers et d'un recours systématique

aux mécanismes établis pour régler les différends par la voie diplomatique. Des processus politiques nationaux plus inclusifs et des transferts de pouvoir pacifiques pourraient créer des possibilités supplémentaires de coopération régionale, tandis qu'un consensus politique entre les principaux acteurs, y compris ceux soutenus par les Nations Unies, pourrait donner des résultats tangibles dans certains domaines, tels que l'action conjointe des pays concernés contre les forces négatives et la poursuite des crimes transfrontaliers.

G. Calendrier de mise en œuvre

70. Les priorités présentées ci-dessus donnent une orientation stratégique globale sur la forme que devra revêtir l'action des Nations Unies dans la région des Grands Lacs pendant les dix prochaines années, correspondant au calendrier du Programme 2030. Compte tenu de la complexité des questions en jeu, on ne s'attend pas à ce que tous les objectifs fixés dans la Stratégie soient atteints dans le délai proposé. La Stratégie contient des propositions qui exigent une approche progressive et séquentielle. Une première phase de trois ans sera axée sur des interventions politiques et programmatiques prioritaires bien séquencées, qui seront définies une fois la Stratégie approuvée. Dans certains cas, cela pourra se traduire par la mise en œuvre de mesures telles que des programmes communautaires de désarmement, démobilisation et rapatriement ou des initiatives régionales de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation, tandis que dans d'autres cas, les Nations Unies s'attacheront à renforcer les efforts en cours et à faire en sorte que les progrès déjà réalisés ne soient pas remis en question. Il s'agirait notamment de soutenir les objectifs de développement durable, en particulier dans le contexte de la pandémie COVID-19 et du relèvement post-COVID-19.

IV. Rôle du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

71. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été créé en 2013 dans le contexte de la suite donnée aux engagements pris dans l'Accord-cadre pour appuyer les bons offices du Secrétaire général dans la région par l'intermédiaire de son Envoyé spécial. Son mandat actuel est défini dans la résolution [2389 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur la situation dans la région des Grands Lacs, complétée par les résolutions successives sur la situation en République démocratique du Congo, dont la plus récente est la résolution [2502 \(2019\)](#).

72. Depuis sa création, le Bureau a joué un rôle de secrétariat essentiel en soutenant les réunions et les activités des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre. En outre, il a été de plus en plus impliqué dans des activités programmatiques en appui aux différents forums de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (sur les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé) ou en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi qu'avec les entités, fonds et programmes des Nations Unies réunis dans le Cadre stratégique régional des Grands Lacs.

73. Bien que le Bureau continue de jouer un rôle important dans le pilotage de la suite donnée aux engagements pris dans le cadre de l'Accord-cadre, il est nécessaire de rationaliser, de hiérarchiser et de séquencer davantage les engagements et les initiatives du Bureau dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et des droits humains, et d'apporter des ajustements mineurs à ses priorités et à ses domaines d'intervention, y compris en ce qui concerne le soutien qu'il apporte aux mécanismes régionaux.

A. Hiérarchiser et séquencer les priorités

74. Le Bureau va mieux hiérarchiser et séquencer ses interventions et ses activités. Il le fera sur la base de critères spécifiques, notamment : le respect de la primauté de la nature politique du Bureau et de son approche globale de la diplomatie préventive ; l'impact des interventions et des initiatives proposées pour atteindre les objectifs immédiats ou à moyen terme de paix, de stabilité et de développement, tels qu'ils sont inscrits dans le cadre de l'Accord-cadre et dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement ; la valeur ajoutée du Bureau et son avantage comparatif par rapport à d'autres entités des Nations Unies et à des acteurs extérieurs au système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la capacité de suivre la mise en œuvre des interventions et initiatives proposées.

B. Investir davantage dans une diplomatie de la navette de haut niveau

75. Compte tenu de son mandat politique, le Bureau consacrera le temps et les ressources nécessaires au respect des engagements politiques qui ont été pris afin de tirer pleinement parti du pouvoir de haut niveau dont dispose l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en termes d'accès et de convocation de réunions, en s'attachant à rétablir la confiance entre les dirigeants de la région, si nécessaire, à favoriser une coopération plus étroite entre les gouvernements, les institutions et les populations de la région, notamment par des efforts de diplomatie préventive, à soutenir les efforts de dialogue ou de médiation entre les pays de la région et entre les acteurs des communautés locales, si nécessaire ; et à encourager la mobilisation continue des pays concernés en faveur de la coopération pour faire face efficacement aux menaces que représentent les groupes armés. Par la diplomatie de la navette, l'Envoyé spécial cherchera également à encourager et à promouvoir une coopération économique et des investissements plus importants en faveur du développement durable dans la région afin de compléter et de renforcer les objectifs politiques de la Stratégie.

C. Renforcer le rôle du Bureau en ce qui concerne la convocation de réunions, la facilitation et la coordination

76. Tout en gardant à l'esprit les lignes hiérarchiques existantes et les avantages comparatifs respectifs des différentes entités des Nations Unies, le rôle joué par le Bureau en ce qui concerne la convocation de réunions, les bons offices, la facilitation et la coordination devrait être renforcé en vue d'accroître l'impact collectif et l'efficacité de la famille des Nations Unies dans la région, conformément aux propositions faites dans la partie III A. sur les mécanismes de coordination et de mise en œuvre.

D. Rapports

77. Il est proposé qu'à l'avenir, les rapports du Secrétaire général sur l'application de l'Accord-cadre comportent des sections consacrées à l'exécution de la Stratégie, intégrant des contributions des entités concernées, et qui rendent compte de l'interconnexion des interventions des entités des Nations Unies dans la région des Grands Lacs dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement.

Annexe I

Priorités des Nations Unies et mesures à prendre dans la région des Grands Lacs

La présente annexe donne un aperçu des priorités thématiques des Nations Unies dans la région des Grands Lacs et des mesures qui ont été proposées dans le cadre des consultations approfondies menées par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et qui ont orienté l'élaboration de la Stratégie pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Les mesures proposées continueront de faire l'objet de réflexions lors de l'élaboration du plan d'action. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive ni hiérarchisée et ne prévoit pas la répartition des tâches pour la mise en œuvre des mesures proposées.

Premier pilier : paix, sécurité et justice

Dialogue et processus politiques inclusifs

1. Intensifier les initiatives de diplomatie préventive, y compris, s'il y a lieu, une action conjointe entre l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les représentants spéciaux du Secrétaire général auprès du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de l'Union africaine, ainsi que la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi.
2. Soutenir les dirigeants de la région et les organisations régionales en ce qui concerne les dialogues en cours et à venir visant à instaurer ou à rétablir la confiance, le bon voisinage et la coopération entre les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.
3. Favoriser les processus politiques inclusifs, notamment en renforçant les capacités des acteurs nationaux et des organisations régionales en matière de bons offices, de facilitation du dialogue et de médiation.
4. Préconiser et faciliter des échanges directs plus fréquents entre les parties prenantes dans la région, notamment par le biais de réunions des structures de gouvernance de l'Accord-cadre et du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, ainsi que d'autres mécanismes et initiatives régionaux portant sur des questions de paix et de sécurité spécifiques.
5. Améliorer la coordination interne au sein des Nations Unies en ce qui concerne les initiatives de mise en commun de l'information, d'analyse et de prévention en faveur de la tenue d'élections crédibles et transparentes, dans le respect des droits et libertés des personnes et conformément aux normes régionales et internationales en matière de droits humains.
6. Appuyer les initiatives visant à renforcer le rôle de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, dans les processus politiques et les mesures visant à instaurer la confiance.
7. Encourager la coopération transfrontières entre les services de l'État et les populations vivant dans les zones frontalières afin de susciter le bon voisinage, la

confiance et la collaboration, conformément aux bonnes pratiques existantes telles que les commissions bilatérales et les commissions frontalières mixtes.

Coopération soutenue en ce qui concerne les problèmes de sécurité transfrontière

8. Soutenir les mécanismes de sécurité régionale existants, notamment le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin qu'ils s'acquittent de leurs mandats, notamment en empêchant les mouvements transfrontaliers des forces négatives et en mettant en place des initiatives visant à instaurer la confiance, telles que des réunions de haut niveau des responsables de la sécurité des pays de la région, des missions de vérification conjointes et la surveillance conjointe des frontières.

9. En collaboration avec les autres garants de l'Accord-cadre, faciliter les activités de renforcement de la confiance et le partage d'informations entre les acteurs de la sécurité et, en s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour et les mécanismes existants, accompagner l'élaboration et la mise en œuvre par les pays de la région d'un « plan d'action global destiné à neutraliser les forces négatives » prévoyant des mesures non militaires en complément des opérations militaires en cours.

10. Mobiliser un soutien technique et financier pour aider les pays signataires concernés de l'Accord-cadre à mettre en œuvre des mesures non militaires, telles que des projets de réintégration transfrontalière, un dialogue intercommunautaire et des programmes de lutte contre la violence de proximité, en complément des opérations militaires en cours, dans le but de promouvoir le désarmement volontaire des combattants et de fragiliser les réseaux de recrutement et d'approvisionnement des forces négatives. Les entités des Nations Unies devraient apporter leur soutien aux efforts déployés par la République démocratique du Congo pour mettre en place un programme national de désarmement, de démobilisation et de rapatriement à base communautaire.

11. Créer dans la région un groupe de travail communautaire sur les questions de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation, regroupant des représentants des organisations régionales, des commissions nationales de la région sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réintégration et la réinstallation ainsi que des experts internationaux afin d'inventorier les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les possibilités de coopération, en appui au groupe de contact et de coordination proposé par les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, et approuvé par le Comité d'appui technique du Plan-cadre en février 2020.

12. Mettre en place un soutien technique et financier en faveur de la mise en œuvre des efforts de démarcation des frontières régionales, en étroite collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Bonne gouvernance, état de droit et droits humains

13. Appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à renforcer la gouvernance et l'état de droit, notamment par la mise en œuvre effective des engagements pris par les États Membres aux niveaux continental et régional, tels que la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance de 2019.

14. Soutenir le renforcement des institutions essentielles à la promotion et à la protection des droits humains, à la lutte contre l'impunité et à la garantie de la justice et de l'application du principe de responsabilité, et faire progresser la poursuite des auteurs de crimes transfrontaliers par le biais du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, y compris dans les affaires concernant des dirigeants et des membres clefs des forces négatives.

15. Conformément à la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine et à la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, encourager les gouvernements de la région à mettre en place des mécanismes efficaces de justice transitionnelle, y compris des poursuites pour les crimes commis par des groupes armés et l'indemnisation des victimes, afin d'empêcher un retour à la violence, de garantir que les responsables de violations des droits humains, d'atteintes et d'autres crimes répondent de leurs actes et de favoriser la réconciliation.

16. Prêter une aide à la mise en place d'un mécanisme régional chargé de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans la région des Grands Lacs, en particulier l'objectif 16 qui concerne la paix, la justice et des institutions fortes.

17. Encourager les initiatives et les efforts nationaux et régionaux visant à lutter contre les flux financiers illicites, notamment dans une perspective d'harmonisation avec la Vision africaine des mines adoptée lors du Sommet de l'Union africaine en février 2009, afin de promouvoir la bonne gouvernance en matière de mobilisation et de gestion des ressources nationales.

Les femmes/les jeunes et la paix et la sécurité

18. Promouvoir la participation effective des femmes à la prévention des conflits, à la médiation et aux efforts de consolidation de la paix, notamment : en encourageant les dirigeants de la région à ouvrir des espaces politiques aux femmes ; en renforçant les compétences en matière de leadership ; en appuyant le forum des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; en créant un réseau de dirigeantes communautaires et de médiatrices qui concourra à promouvoir la paix et la démocratie.

19. Favoriser la participation des femmes aux processus électoraux et politiques par l'action continue de plaidoyer du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs afin de renforcer les mécanismes de conception et de réforme des lois et des systèmes électoraux et l'élaboration de budgets tenant compte du genre, de manière à assurer le respect des quotas de femmes dans les rôles politiques et de direction. Il s'agira aussi de coopérer avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et les organisations de la société civile régionale afin de renforcer les initiatives électorales multipartites au niveau local, s'agissant de renforcer les capacités électorales.

20. Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle domestique par des actions de communication auprès des acteurs nationaux, régionaux et internationaux visant, d'une part, à accroître le soutien apporté à la société civile pour la sensibilisation de masse à la violence sexuelle et fondée sur le genre, le renforcement des capacités et la communication stratégique, notamment grâce au rôle accru des médias et à la formation sur les indicateurs d'alerte précoce, et d'autre part, à renforcer l'appui accordé aux mécanismes judiciaires dans leur traitement de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

21. Encourager l'avancement des femmes et des jeunes filles entrepreneures par le développement d'un réseau à leur intention, et renforcer leurs compétences en matière de direction d'entreprise en coopération avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales régionales.

22. Susciter la participation des jeunes aux processus électoraux et aux initiatives de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix, notamment par des actions de plaidoyer en faveur de systèmes électoraux, de lois et de budgets inclusifs ; en renforçant les compétences des jeunes en matière de leadership ; et en soutenant les organisations de jeunes nationales et régionales.

23. Appuyer les programmes, les mécanismes et les forums régionaux existants, tels que le forum des jeunes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin d'accroître et d'améliorer la représentation des jeunes dans les structures de prise de décision et les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix aux niveaux national et régional.

24. Soutenir les programmes de renforcement des capacités et la formation professionnelle à l'intention des jeunes de la région, ainsi que les initiatives qui favorisent une culture de paix et de tolérance.

Deuxième pilier : développement durable et prospérité partagée

Développement socioéconomique équitable et inclusif

25. Faciliter la création de plateformes ponctuelles de coordination entre les gouvernements de la région, le secteur privé, les bureaux des coordonnateurs régionaux et les partenaires internationaux, en vue de favoriser la mobilisation concertée des ressources et de renforcer l'intégration économique régionale.

26. Soutenir les activités et les initiatives relatives aux programmes, y compris la mobilisation de ressources et la sensibilisation, afin de lutter contre les inégalités et la discrimination et de promouvoir un développement socioéconomique équitable.

27. Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en renforçant leur capacité de provoquer le changement et de contribuer à l'intégration économique ; en promouvant des plans directeurs qui favorisent la création d'emplois, l'esprit d'entreprise et l'innovation ; et en encourageant la croissance des entreprises et leur intégration dans le secteur structuré, conformément aux objectifs de développement durable.

28. Fournir une analyse politique régionale lors de l'élaboration de propositions de programmes pour des initiatives transfrontalières ou multinationales et pour les documents stratégiques des Nations Unies, aux niveaux national et régional, y compris les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cette analyse devrait notamment tenir compte de la dimension des droits humains.

Coopération économique régionale, commerce et investissement

29. Contribuer à la viabilité financière et à la mise en œuvre de projets transfrontaliers qui visent à transformer les zones frontalières en catalyseurs de croissance et de prospérité partagée et qui sont susceptibles de s'attaquer aux causes profondes des tensions dans la région. À cet égard, participer à des consultations avec

la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est, qui ont déjà recensé un certain nombre de projets structurants pertinents, et les aider, le cas échéant, à mobiliser des ressources en vue d'une mise en œuvre efficace.

30. Faciliter et susciter des dialogues politiques de haut niveau entre les pays et les organisations régionales au sujet de la mise en œuvre efficace et opportune des instruments continentaux (notamment l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine) et élaborer des actions de plaidoyer ciblées pour aider à surmonter les obstacles à la mise en œuvre des engagements nationaux en matière d'intégration régionale.

31. Mobiliser les appuis en vue de traiter les questions propres aux pays enclavés de la région qui sont confrontés à des problèmes de développement économique et humain en raison de leur enclavement et des coûts élevés de transport et d'énergie que cela entraîne.

32. Promouvoir la coopération et le consensus entre les pays de la région concernant les mesures à prendre pour relever les défis liés à l'intégration économique régionale. À cet égard, l'ONU compte, entre autres actions, mobiliser un soutien et des ressources en faveur de certaines initiatives en matière d'économie, de commerce ou d'investissement qui offrent la possibilité de s'attaquer aux causes profondes des tensions, de prévenir les conflits et de promouvoir la réconciliation, tant entre les communautés qu'entre les pays, et d'autonomiser les groupes vulnérables.

Gestion durable et transparente des ressources naturelles

33. Favoriser le dialogue et la coopération de manière à développer une démarche intégrée de sensibilisation des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources naturelles dans la région et au-delà, en vue de promouvoir la gestion responsable, durable et transparente de ces ressources.

34. Soutenir les efforts régionaux visant à réglementer l'exploitation et le commerce et à décourager la contrebande de minéraux de grande valeur, notamment en appuyant les réformes du commerce régional des minéraux, l'harmonisation des systèmes fiscaux nationaux, le renforcement des mécanismes juridiques de lutte contre la contrebande et la mise en œuvre, par les pays signataires, de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

35. Promouvoir des initiatives et des politiques visant à renforcer le secteur manufacturier, notamment par la création ou l'amélioration d'installations nationales et régionales de transformation et de traitement des produits de base.

36. Le cas échéant, faciliter le suivi des processus tendant à promouvoir la gestion transparente des ressources naturelles par les parties prenantes nationales et régionales, y compris les représentants de la société civile et du secteur privé.

37. Encourager la promotion des biens publics régionaux et la gestion durable des écosystèmes partagés (cours d'eau, forêts et lacs), en tirant parti de l'intégration régionale et en la faisant progresser.

Troisième pilier : résilience face aux problèmes anciens et nouveaux

Prévention de l'extrémisme violent

38. Accompagner les pays de la région, par une programmation et des politiques complémentaires, dans les efforts qu'ils déploient pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents poussant les individus à rejoindre des groupes extrémistes violents. Cela nécessitera une meilleure coordination entre les présences politiques et les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires nationaux et internationaux, les organisations régionales et le Bureau de lutte contre le terrorisme.

39. Renforcer le partage d'informations et l'estimation des risques transfrontaliers entre les institutions garantes de l'Accord-cadre et d'autres organisations sous-régionales, afin de faciliter une action préventive rapide.

40. Mettre en place un dispositif d'alerte rapide commun aux entités des Nations Unies dans la région afin de garantir une appréciation de la situation en continu et une analyse des menaces en temps utile, afin d'orienter les dialogues politiques menés par les Nations Unies dans la région.

41. Promouvoir le rôle essentiel des femmes et des filles dans la prévention du terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent.

Solutions durables aux déplacements forcés prolongés

42. Intégrer les populations réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays, y compris par la prise en compte des besoins des femmes, des enfants, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, par la programmation dans les dix domaines prioritaires des trois piliers de la stratégie.

43. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre, pour les personnes déplacées de force, d'une stratégie globale de solutions durables sous les auspices de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés apportant son soutien et ses conseils à cet égard.

44. Renforcer les programmes de développement et de coexistence dans les pays afin de garantir que les communautés déplacées soient protégées contre de nouveaux déplacements ou la présence de groupes armés, que les groupes les plus vulnérables soient protégés contre la marginalisation, la stigmatisation et la discrimination, et que tous aient accès aux services de base, notamment la santé, l'éducation et les moyens de subsistance.

45. Assurer la complémentarité et la cohérence de l'action des Nations Unies en matière de développement, de politique et d'aide humanitaire, notamment dans le cadre des commissions tripartites ou des accords tripartites qui favorisent le rapatriement volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine.

Préparation et résilience face aux chocs internes et externes

46. Promouvoir des initiatives visant à atténuer l'impact socioéconomique négatif des crises sanitaires récurrentes dans la région, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la maladie à virus Ebola. En soutenant les mesures d'atténuation, l'ONU prendra en considération les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les

apatrides, et encouragera les initiatives créatives visant à assurer la continuité de l'éducation et à soutenir le secteur informel et les petites et moyennes entreprises en période de crise.

47. Préconiser et, si nécessaire, faciliter l'élaboration ou la mise en œuvre d'approches et de normes régionales communes en réponse à la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises de santé publique, afin de coordonner les réponses en matière sanitaire, politique et sociale. À cet égard, l'ONU va étudier et proposer une gestion souple du financement pour une planification régionale interinstitutions en cas de crise majeure de santé publique.

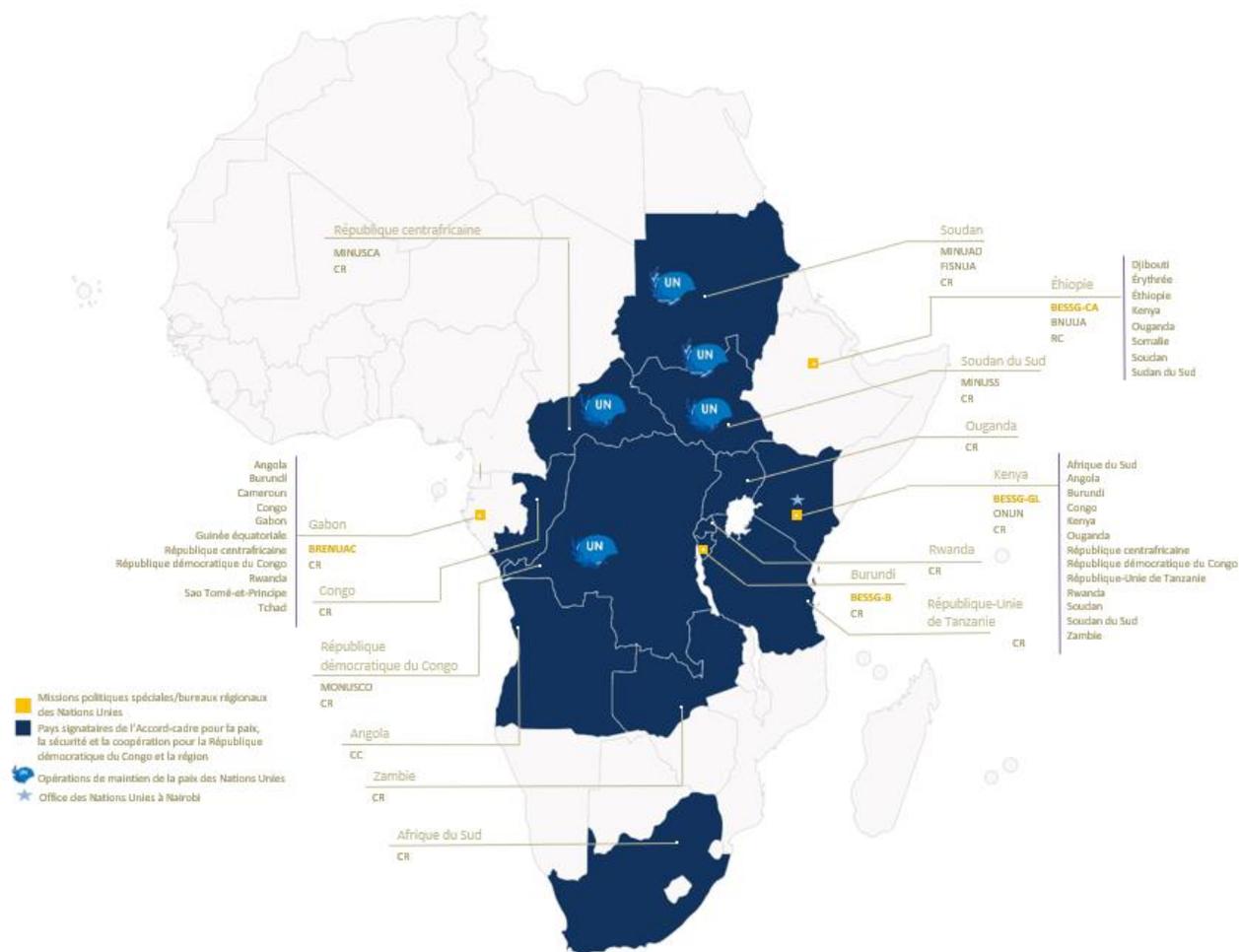
48. Appuyer des initiatives visant à atténuer les effets négatifs des changements climatiques sur la paix et la sécurité, notamment sur la gestion des ressources naturelles et les moyens de subsistance et sur les facteurs de conflit, en se concentrant sur les conflits liés à la terre.

49. Fournir un soutien sur mesure aux efforts nationaux et régionaux de mobilisation des ressources afin de renforcer la capacité d'absorption des chocs financiers dans la région, notamment par un accès accru aux instruments et mécanismes financiers internationaux.

50. Encourager et soutenir les mesures visant à promouvoir la biodiversité et la protection de l'environnement et à renforcer la gouvernance forestière et la gestion de la bioénergie dans le bassin du Congo, le paysage des Virunga et d'autres parcs régionaux et nationaux.

Annexe II

Aperçu des présences des Nations Unies, des missions politiques spéciales, des opérations de maintien de la paix et des bureaux des coordonnateurs régionaux dans la région des Grands Lacs



Ressources budgétaires et effectifs approuvés

2019/20



Abbreviations : BESSG-B : Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi ; BESSG-CA : Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ; BESSG-GL : Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; BNUUA : Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; BRENUAC : Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; CR : Coordonnateur(trice) résident(e) ; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONUN : Office des Nations Unies à Nairobi.

Sources

Carte muette : www.mapchart.net.

Chiffres relatifs aux finances et aux effectifs : rapports 2020 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/6 (Sect.3)/Add.4, A/74/7/Add.2, A/74/737/Add.10, A/74/737/Add.12 et A/74/737/Add.13).

Avis

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Annexe III

Méthodologie

L'élaboration de la stratégie pour la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs s'est appuyée sur un examen et une analyse des cadres et documents politiques existants ainsi que sur des sources universitaires. La stratégie tient compte : du programme de réforme du Secrétaire général pour le pilier Paix et sécurité des Nations Unies et le système des Nations Unies pour le développement, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution [2389 \(2017\)](#), et d'autres plans directeurs internationaux et régionaux en la matière, tels que le Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs ; de la politique sur les femmes et la paix et la sécurité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ; de l'Agenda 2063 ; du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité (2017) ; et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La stratégie s'inspire également des consultations approfondies menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et par son bureau auprès de multiples parties prenantes, notamment des représentants des pays signataires et des institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, des organisations sous-régionales, des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des hauts responsables anciens et actuels des Nations Unies et de l'Union africaine et des représentants des organisations de la société civile, y compris d'organisations de femmes et de groupes de réflexion, et des universitaires. Plusieurs participants ont également fourni des contributions écrites en répondant à des questionnaires. L'Envoyé spécial a en outre mené une série de consultations de haut niveau en personne dans les pays de la région, afin de présenter les premiers résultats des consultations et de recueillir des avis supplémentaires de la part de dirigeants et de hauts fonctionnaires.

La Stratégie a été élaborée pendant que le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi entamait son propre processus d'examen et que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo entreprenait d'ébaucher, conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, une stratégie qui permettrait un transfert progressif aux autorités congolaises, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes, des tâches qu'accomplit actuellement la Mission. Les auteurs du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie tiendront compte des aspects pertinents des processus d'examen de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial afin de garantir la communauté de vues et l'alignement de l'action de la famille des Nations Unies dans la région.

Annexe IV

Participants aux consultations avec les parties prenantes

De mai à octobre 2020, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et son Bureau ont mené des consultations avec de multiples parties prenantes et experts, dont :

1. **Chefs d'État et/ou Ministres des affaires étrangères des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (Accord-cadre)**
 - Angola
 - Burundi
 - Congo
 - Kenya
 - Ouganda
 - République démocratique du Congo
 - République-Unie de Tanzanie
 - Rwanda
 - Zambie
2. **Membres du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre**
3. **Institutions garantes de l'Accord-cadre**
 - Communauté de développement de l'Afrique australe
 - Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, y compris le Mécanisme conjoint de vérification élargi
 - Union africaine
4. **Experts du Conseil de sécurité**
5. **Partenaires internationaux**
 - Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs (ambassadeurs et experts)
 - Membres du corps diplomatique (ambassadeurs) en République démocratique du Congo et en Ouganda
 - Norvège (ambassadeurs et experts)
6. **Institutions financières internationales et régionales**
 - Banque arabe pour le développement économique en Afrique
 - Banque européenne d'investissement
 - Chambre de commerce d'Afrique de l'Est
 - Communauté économique des pays des Grands Lacs
7. **Groupes de réflexion**
 - International Crisis Group

- Table ronde d'experts animée par le Conflict Prevention and Peace Forum et le Social Science Research Council. Y ont participé : Nick Elebe, de l'Initiative pour une société ouverte en Afrique australe ; Michael Kavanagh, chercheur indépendant ; Gilbert Khadiagala, Université de Witwatersrand ; Louis-Marie Nindorera, projet African Centre for Justice ; Jason Stearns, Université Simon Fraser ; Katharina Vögeli, chercheuse indépendante.
8. **Organisations de la société civile présentes dans la région, y compris les organisations de femmes et de jeunes**
9. **Entités des Nations Unies**
- Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix
 - o Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe
 - o Bureau d'appui à la consolidation de la paix
 - Département des opérations de paix
 - o Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, équipe opérationnelle intégrée
 - Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité
 - Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi
 - Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique
 - Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Afrique
 - Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, responsables des piliers
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bureau régional pour l'Afrique centrale
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs
 - Bureau de la coordination des activités de développement
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits humains en République démocratique du Congo
 - Office des Nations Unies à Nairobi
 - Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
 - Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
 - Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
 - Coordonnateurs(trices) résidents(es) des Nations Unies et/ou leurs bureaux (Burundi, Congo, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda)
10. **Hauts responsables, personnalités éminentes et universitaires**
- Tatiana Carayannis, Directrice du Conflict Prevention and Peace Forum, Social Science Research Council.

- Georges Rebelo Pinto Chikoti, Secrétaire général de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ancien Ministre des affaires étrangères de l'Angola
- Saïd Djinnit, ancien Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
- Ahunna Eziakonwa, Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes du Programme des Nations Unies pour le développement;
- François Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
- Ibrahima Fall, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ancien Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du bureau de liaison de l'Union africaine au Burundi
- Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix
- Jean-Marie Guéhenno, ancien Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix
- Basile Ikouébé, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du bureau de liaison de l'Union africaine au Burundi
- Robert Malley, Président et Directeur général de l'International Crisis Group
- Benjamin William Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie
- Zachary Muburi-Muita, ancien Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Denis Mukwege, Directeur de l'hôpital Panzi, lauréat du prix Nobel
- Liberata Mulamula, ancienne Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Mwanasali Musifiky, ancien Conseiller spécial du Président de la Commission de l'Union africaine
- Jean-Jacques Muyembe, Directeur général de l'Institut national pour la recherche biomédicale, République démocratique du Congo
- Isidore Ndaywel è Nziem, historien
- Alphonse Ntumba Luaba, ancien Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Alain-Aimé Nyamitwe, ancien Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi
- Modibo Touré, Envoyé spécial pour les relations avec les actionnaires, Banque africaine de développement et ancien conseiller spécial de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
- Raymond Tshibanda, ancien Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo
- El Ghassim Wane, ancien Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix